

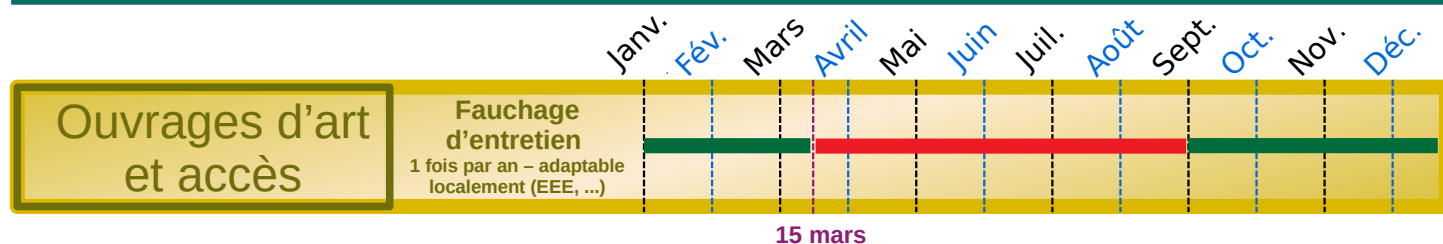
Le fauchage des ouvrages et des accès permet d'éviter une dégradation prématurée du patrimoine et de maintenir l'accessibilité. Il est réalisé pour maintenir une strate herbacée ou semi-ligneuse dans ces zones aux enjeux particuliers.

Où entretenir ?

- Les ouvrages d'art, aqueducs transversaux et leurs talus
- Les accès de service, les clôtures, les accès aux dépendances bleues (DB) et aux vannes
- Les autres équipements (écrans acoustiques, DR, radars, ...)



Quand entretenir ?



Comment entretenir ?

Ouvrages d'art et talus



- 1 fois par an (2 si exception mentionnée sur le PEDV)
- Débroussailler les pieds d'ouvrages et leurs emprises
- Faucher leurs accès ainsi que les buses, ...
- Cas particulier des passages à faune : consulter le PEDV

Accès, accès aux DB, clôtures



- 1 fois par an
- Pour les clôtures, entretenir 1 m de part et d'autre
- Pour les accès, entretenir les chemins et bordures
- Entretenir également les accès aux équipements des DB permettant les interventions d'urgence (mais pas le délaissé qui fait partie des espaces d'accompagnement)



- ❶ **Faucher haut (12 cm min.)**
- ❷ **Faucher tard**



Les zones + éloignées de la route, sans contraintes d'exploitation, peuvent être entretenues hors des pics d'activité